

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 193

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Saint-Chamas - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2017-2019 - Tranche 2017

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.45**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération du 31 mars 2017, l'Assemblée Départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de contrats départementaux de développement et d'aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le Département, sachant que pour 2017 seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable ;
- le sport et la jeunesse ;
- la culture ;
- le foncier et l'habitat social ;
- l'accueil de la petite enfance.

OBJET DU RAPPORT

Le présent projet a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2017/2019 envisagé par la commune de Saint-Chamas, pour lequel cette dernière sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Projets prévus à partir de 2017

- AMENAGEMENT ET REAPPROPRIATION DE L'ETANG

Les rives de l'Etang de Berre sont une façade naturelle et touristique de la commune de Saint-Chamas qui s'étend du parc de la Poudrerie au lavoir des Contagieux.

La commune souhaite aménager l'ensemble de cette façade littorale qui est composée de divers équipements scolaires, culturels, associatifs, sportifs, de santé, de services techniques et d'une partie naturelle protégée appartenant au conservatoire du littoral.

Il y a aussi un petit port de pêche qui compte une dizaine de pêcheurs en activité, une base nautique, un port de plaisance ainsi qu'un sentier du littoral à améliorer et à conforter jusqu'au lavoir, patrimoine architectural remarquable.

Les aménagements prévus par la commune permettraient de mettre en valeur cette façade littorale et de reconnecter ce secteur aux autres secteurs à enjeu, notamment ceux du centre-ville et de la gare.

Il s'agit également de proposer aux habitants des espaces publics de plus grande qualité en terme d'usage et d'image.

En 2017, la commune prévoit la maîtrise d'œuvre ainsi que les travaux de voirie et de réseaux sur le secteur « Les Ragues ».

Le montant de cette opération, prévue de 2017 à 2018, s'élève à 3.035.537 € HT, dont 998.444 € HT pour la tranche 2017.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.821.322 € dont 599.066 € au titre de la tranche 2017.

- CREATION D'UN NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF

Actuellement, les aires sportives mises à la disposition des associations qui portent l'essentiel de l'offre sportive de la commune sont toutes vieillissantes, mal adaptées, mal réparties et surtout saturées.

La commune de Saint-Chamas souhaite donc se doter d'un nouveau complexe sportif. L'enjeu pour la commune est principalement d'offrir un nouveau lieu qui permette un niveau satisfaisant d'offres sportives adaptées aux besoins actuels et futurs, au vu de l'évolution démographique de la commune qui compte de plus en plus de jeunes couples avec enfants.

Le site d'implantation retenu est le site de la Poudrerie, à proximité du centre-ville et en bordure du parc de la Poudrerie, espace naturel.

Le complexe sportif pourrait comporter une salle multisports adaptée à l'accueil de compétitions de niveau régional, une salle multisports d'entraînement à destination des clubs sportifs et des scolaires, un dojo, une salle de combat (ring) ainsi qu'un espace d'accueil avec buvette, des vestiaires en nombre suffisant, des locaux annexes de stockage de matériel et enfin des bureaux et salles de réunion.

Le montant de cette opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 5.345.582 € HT, dont 71.125 € HT pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une participation de l'Etat (DSIL) de 1.069.116 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 3.207.349 € dont 42.675 € pour la tranche 2017.

- CREATION D'UN PARKING ET DEPLACEMENT D'UN TRANSFORMATEUR

Actuellement, le stationnement en centre-ville est un problème majeur. De nombreux administrés se plaignent du stationnement anarchique sur les trottoirs empêchant la circulation sécurisée des piétons. De plus, les commerçants se plaignent de la désertification du centre-ville au profit du centre commercial où le stationnement est plus aisé.

En 2015, la commune a fait l'acquisition d'une propriété immobilière sur laquelle était édifiée l'ancienne maison de retraite publique. Cet espace constitue un atout pour la commune car situé au cœur du village et disposant d'un fort potentiel.

Compte tenu de l'état du bâtiment, la commune souhaite procéder à sa démolition pour créer un parking. Un transformateur se trouve sur ce futur parking, il devra donc être déplacé d'une quarantaine de mètres.

Ce projet de parking améliorera nettement l'attractivité et l'accessibilité de la ville en facilitant le stationnement des clients des commerces mais surtout des usagers des administrations comme la poste, la mairie, le centre multi-accueil etc....

Le montant de cette opération, prévue en 2017, s'élève à 574.809 €HT.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 344.886 €

Projets prévus à partir de 2019

- REAMENAGEMENT DE LA SALLE DE SPECTACLE

La commune dispose actuellement d'une salle municipale de 300 places où ont lieu des spectacles vivants dans le cadre de la programmation culturelle municipale ainsi que les spectacles annuels des différentes associations culturelles communales.

Compte tenu de son évolution démographique, la commune souhaite proposer une offre nouvelle de spectacles pour dynamiser la vie culturelle de ses habitants. L'enjeu est donc de leur donner un lieu plus propice et mieux adapté. Pour cela, une étude de faisabilité a été engagée en 2016 avec l'examen de plusieurs possibilités.

L'option qui a été retenue est de procéder, dans un premier temps, au réaménagement et à la rénovation de la salle de spectacle existante et, dans un second temps, réaliser une salle des fêtes à partir d'un bâtiment existant. Cette dernière partie ne rentre pas dans le cadre du présent contrat.

Le montant de cette opération, prévue en 2019, s'élève à 653 180 €HT.

---oOo---

Ainsi le montant total des travaux de ce contrat 2017-2019 s'élève à 9.609.108 €HT, réparti comme suit :

- Aménagement et réappropriation de l'étang	3.035.537 €HT
- Création d'un nouveau complexe sportif	5.345.582 €HT
- Création d'un parking et déplacement d'un transformateur	574.809 €HT
- Réaménagement de la salle de spectacle.....	653.180 €HT
TOTAL.....	9.609.108 €HT

L'échéancier est le suivant :

- 2017	:	1.644.378 €HT
- 2018	:	3.795.245 €HT
- 2019	:	<u>4.169.485 €HT</u>
		9.609.108 €HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 5.765.465 € pour ce programme 2017-2019, dont 986.627 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- donner votre accord à la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune de Saint-Chamas pour les années 2017-2019 ;
- d'imputer au chapitre 204 du budget départemental un montant de 5.765.465 € sur un programme de travaux de 9.609.108 € HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du conseil départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale ;
- allouer à la commune de Saint-Chamas, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement, une subvention de 986.627 € pour la tranche 2017 du programme pluriannuel 2017-2019, sur une dépense subventionnable de 1.644.378 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- de m'autoriser à signer avec la commune de Saint-Chamas la convention de partenariat, définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL